



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

Liberté
Égalité
Fraternité

Circonscription de
Châteauneuf en Thymerais



Conseil d'école n°1

Ecole : Saint-Aubin-des-Bois

Date et horaires du conseil : le **jeudi 16 octobre 2025** – 18h-20h30

Présents et qualité :

Equipe pédagogique : Mme Camille Lureau (Directrice et enseignante de CP-CE1), Mme Katia Vandame (enseignante de CM2), Mme Gaëlle Capron (enseignante en CE2-CM1), Mme Nathalie Tutti (enseignante de CE1-CE2), Mme Florine Sotteau (enseignante de CM1), Mme Emmanuelle Martin (enseignante de CM1-CM2), Mme Fanny Morey (enseignante en CE1 – complément de Mme Lureau).

SIRP : Mme Marie-Anne Chenesseau (présidente du SIRP – Fontaine-la-Guyon), Mme Béatrice Hallay (Adjointe de la mairie et membre du SIRP – Saint-Aubin-des-Bois)

Parents élus : Mme Céline Guillot, Mme Héron Céline, Mme Huet Léa, Mme Fezard Audrey, M. Quiros Joël, Mme Benoit Elise

APE : Mme Van Muylders Jennifer

Absents excusés : Mme Maerten (Inspectrice de l'éducation nationale de Châteauneuf-en-Thymerais)

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des membres du conseil d'école
- Elections des représentants de parents d'élèves
- Effectifs et organisation pédagogique
- Présentation du projet d'école
- Présentation et vote du règlement intérieur de l'école
- Présentation du plan PHARE de lutte contre le harcèlement scolaire
- Aide aux élèves en difficulté : APC, RASED, dispositifs d'aide
- Evaluations nationales du CP au CM2
- Livret Scolaire Unique
- Projets et actions pédagogiques
- La sécurité dans l'école : PPMS et exercice incendie
- La coopérative scolaire : OCCE
- Questions diverses

Compte-rendu succinct du conseil d'école

1. Présentation des membres du Conseil d'école

L'école a accueilli trois nouvelles enseignantes en cette rentrée 2025 :

Mme MARTIN, enseignante en CM1-CM2 ;

Mme MOREY qui complète Mme Lureau, en classe de CE1, tous les jeudis et un vendredi sur trois.

Mme Van Muylders, présidente de l'APE, présente l'association et explique ses objectifs :

Les ventes proposées par l'Association de Parents d'Elèves ont pour objectif d'obtenir des fonds, afin de faire les achats nécessaires pour les manifestations, comme les structures gonflables à la Fête de l'école, mais aussi de pouvoir offrir un don aux écoles en début d'année, afin de les aider à mettre en place leurs projets.

Les deux écoles du regroupement scolaire ont reçu un don (13€ par enfant) pour ce début d'année scolaire, soit 1 820 euros pour l'école de Saint-Aubin-des-Bois.

Plusieurs manifestations sont prévues cette année :

- Marché de Noël
- Carnaval
- Fête de l'école

Des ventes sont organisées pour récolter des fonds, afin de faire les achats nécessaires pour les manifestations qui ont un coût, mais aussi pour offrir des spectacles ou cadeaux aux enfants.

Cette année, ce sont les PEP de Saint-Aubin-des-Bois qui réaliseront les décorations du marché de Noël.

L'APE a besoin des parents bénévoles pour aider à mettre en place les différentes animations, notamment pendant les spectacles de la Fête de l'école. Un planning d'inscriptions pour les familles, avec plusieurs créneaux horaires, est en réflexion.

2. Compte-rendu des élections des représentants de parents d'élèves

Les élections des délégués de classe et celles des représentants de parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 10 octobre 2025.

Les élèves ont activement participé à leurs élections : chaque classe a élu deux délégués (un garçon et une fille) et deux suppléants.

Les élections de parents d'élèves ont été une réussite.

6 sièges étaient à pourvoir.

Comme les années passées, les votes se sont faits par correspondance.

Nombre d'inscrits : 241

Nombres de votants : 192

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 25

Nombre de suffrages exprimés : 167

Taux de participation de 79,67%

Ce pourcentage est supérieur à celui de l'année passée (63,45%) et l'équipe enseignante remercie les parents qui ont participé au vote par correspondance.

Le vote par correspondance est renouvelé pour l'année suivante : vote à l'unanimité.

Résultats des élections 2025-2026 :

6 sièges de parents titulaires ont été pourvus :

Mme BENOIT Elise

Mme BERNIER Amandine

Mme FEZARD Audrey

Mme GUILLOT Céline
Mme HERON Céline
Mme HUET Léa

3 sièges de parents suppléants ont été pourvus :

M. LEFIEVRE Maxime
M. QUIROS Joël
Mme BOUHOUT Yasmina

3. Effectifs et organisation pédagogique

Les 139 élèves sont répartis sur six classes :

Répartition par niveau 2025-2026

CYCLE II	68
CE1	23
CE2	45
CYCLE III	71
CM1	30
CM2	41
TOTAL	139

Répartition par classe 2025-2026

CE1	23
CE2	23
CE2	22
CM1	23
CM1/CM2 - 7/17	24
CM2	24
TOTAL	139

4. Présentation du projet d'école

Le projet d'école a été retravaillé le mercredi 11 juin 2025 et présenté au conseil d'école de fin d'année. Il a été refait à partir du compte-rendu d'évaluation des écoles et en prenant en compte les domaines les plus échoués aux évaluations nationales. Les fiches actions ont été mises en place dès la rentrée de septembre pour l'année scolaire en cours.

Lecture des fiches actions aux membres du conseil d'école (annexées au procès-verbal).

Quelques actions déjà mises en place ou en cours de réalisation depuis la rentrée :

- Une progression commune et structurée de l'enseignement du lexique a été réalisée conjointement avec l'équipe de Fontaine-la-Guyon. Les enseignantes de cycles 2 et cycles 3 des deux écoles se concertent de nouveau après les vacances de la Toussaint pour poursuivre l'harmonisation d'une méthodologie d'enseignement commune.
- Les projets « vivre ensemble » se sont développés : réalisation par les élèves d'affiches de règles de vie collective qui sont affichées dans les différents espaces de l'école, élections de délégués de classe et mise en place des « messages clairs » dès la rentrée. Les premiers conseils de classe auront lieu au retour des vacances de la Toussaint et seront suivis par un conseil des délégués une fois par période avec la directrice.
- Les actions coopératives et fédératrices sont réengagées :

La chorale d'école (deux chants ont été appris depuis la rentrée) dont la dernière répétition de la période sera faite le vendredi 17 octobre.

Le projet de lecture oralisée (fluence) sur le thème des contes commencera en période 2 et sera travaillé jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ces lectures à voix haute seront conduites par des groupes d'élèves qui les auront préparées en amont dans leur classe respective. Chaque classe de l'école recevra la venue de ces élèves qui oraliseront le conte qu'ils ont découvert et travaillé en classe.

A la fin de l'année scolaire, un défi conte sera organisé.

5. Présentation et vote du règlement intérieur de l'école.

Le règlement intérieur a été établi à partir du règlement-type départemental des écoles élémentaires publique de l'Eure-et-Loir (en application de l'article R 411-5 du Code de l'éducation).

Lecture du règlement intérieur (annexé au procès-verbal) et vote de celui-ci.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil d'école.

6. Présentation du plan PHARE de lutte contre le harcèlement scolaire

L'école participe au programme de lutte contre le harcèlement à l'école. Ce plan appelé PHARE a été mis en place dans l'objectif de prévenir et de prendre en charge les situations de harcèlement dans le cadre scolaire. Dans l'école, il y a deux référents « bien-être », Mme Lureau et Mme Tutti, qui ont la responsabilité d'appliquer la méthode de préoccupation partagée lorsqu'une situation de harcèlement a été décelée et est avérée. S'agissant d'enfants, l'objectif de cette méthode est de leur faire prendre conscience du mal-être de leur camarade et de les amener à changer de comportement en faisant preuve d'empathie.

Présentation de la méthode aux membres du conseil : Mme Lureau prend en charge l'élève cible et Mme Tutti prendra en charge les élèves à sensibiliser.

Déroulement au sein de l'école :

1/ Premier entretien de Mme Lureau avec l'élève cible, afin de le sécuriser, de le rassurer et de l'écouter.

2/ L'équipe « bien-être » identifie les élèves intimidateurs et constitue un groupe d'élèves appelés « groupe à sensibiliser » (comprenant l'élève ou les élèves intimidateurs, mais également des élèves neutres).

3/ Mme Tutti met en place un premier entretien avec ces élèves à sensibiliser : les amener à chercher la préoccupation envers la victime, à engager la recherche de solutions.

S'assurer, par la suite, à l'aide d'entretiens réguliers, ne dépassant pas 3 minutes, que les suggestions faites par l'élève à sensibiliser sont mises en œuvre.

4/ Mme Lureau poursuit les entretiens avec l'élève cible, mais aussi avec sa famille. Les entretiens avec l'enfant doivent être courts.

Lorsqu'une situation se produit, l'Inspection de l'éducation nationale de Châteauneuf-en-Thymerais est informée de la mise en place du protocole et de son suivi.

Dans le cas où la situation ne parviendrait pas à être désamorcée :

1/ Une équipe éducative sera mise en place, à laquelle pourra participer Mme L'Inspectrice de l'Education nationale.

2/ Un fait d'établissement devra être rédigé et la famille sera contactée par la direction académique.

Si, malgré toutes ces modalités de prises en charge, l'élève poursuit dans l'intimidation, une mesure conservatoire pourrait être prise, à savoir l'exclusion de l'élève de l'école pour une durée de cinq jours.

7. Aide aux élèves en difficulté (APC, RASED, dispositifs d'aide)

Les élèves en difficulté identifiés par les enseignantes pourront être pris en charge par le Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté.

Le regroupement scolaire bénéficie de la présence de l'enseignante spécialisée à dominante éducative (maitre E), Mme Merlé, ainsi que de la présence de Mme Monguillon, psychologue de l'Education nationale.

Lors de prises en charge par le RASED, les parents sont systématiquement informés.

Seule une autorisation parentale est nécessaire pour une prise en charge par la psychologue scolaire.

Concernant la prise en charge des difficultés des élèves, sont mis en place :

- Une différenciation dans les classes.

- Des projets personnalisés selon les besoins des élèves (PPRE, PAP, suivi des élèves lors d'équipes éducatives).

- Un accompagnement pour les enfants en situation de handicap (PPS et équipe de suivi de scolarisation).

L'école bénéficie d'un poste et demi d'AESH pour 6 enfants ayant une notification de la MDA.

- Un stage de réussite (8 élèves maximum par session) : le premier aura lieu lors des vacances de la Toussaint et le second aux vacances de printemps.

- Des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont lieu le mardi soir de 16h30 à 17h30 pour toutes les classes. Elles permettent de prévenir la difficulté scolaire. Elles sont spécifiquement dédiées à la mise en

œuvre d'activités relatives à la maîtrise du langage et de la lecture dans toutes les disciplines. Elles peuvent être organisées sous forme d'ateliers ou de remédiation.

8. Evaluations nationales du CP au CM2

Elles se sont déroulées entre le lundi 8 septembre et le vendredi 19 septembre 2025 en classe.

Les élèves du CP au CM2 ont été évalués.

Une restitution individuelle a été faite aux familles au cours du mois d'octobre.

Première analyse des résultats des évaluations repères.

Le pourcentage de réussite de tous les élèves de l'école est de **65,9%**.

Les tableaux, ci-dessous, détaillent les pourcentages de réussite de chacun des 4 niveaux de classe par compétences, en français et en mathématiques.

Les points de vigilance sont repérés lorsque les résultats sont en baisse par rapport à ceux des écoles de la circonscription de Châteauneuf-en-Thymerais.

Les compétences surlignées en jaune présentent un écart de 5 % à 10 %, voire supérieur à 10%, par rapport aux résultats des autres écoles de la circonscription. Ce sont ces compétences qui seront retravaillées en priorité.

- **Résultats des 23 CE1 de l'école de Saint-Aubin-des-Bois : 80,7% de réussite**

CE1 (Part des élèves dans le groupe satisfaisant)		Ecole
		%
Français	Écrire des syllabes	91,3
	Écrire des mots	69,6
	Comprendre des mots à l'oral	78,3
	Comprendre des phrases à l'oral	87,0
	Lire à voix haute des mots	78,3
	Lire à voix haute un texte	73,9
	Comprendre des phrases lues seul(e)	95,7
	Comprendre un texte lu seul(e)	100,0
	Total français	84,2
Mathématiques	Lire des nombres entiers	91,3
	Écrire des nombres entiers	82,6
	Résoudre des problèmes	56,5
	Calculer mentalement	82,6
	Additionner	82,6
	Soustraire	73,9
	Placer un nombre sur une ligne graduée	60,9
	Reproduire un assemblage	87,0
	Total Mathématiques	77,2
Total CE1	80,7	

Point de vigilance :

Comprendre des mots à l'oral

Comprendre des phrases à l'oral

Placer un nombre sur une ligne graduée

- Résultats des 45 CE2 de l'école de Saint-Aubin-des-Bois : 72,9% de réussite

CE2 (Part des élèves dans le groupe satisfaisant)		Ecole %
Français	Ecrire des mots (dictés)	66,7
	Mémoriser des temps de conjugaison	73,3
	Utiliser des marques d'accord pour les noms et les adjectifs	68,9
	Reconnaître les principaux constituants de la phrase (sujet-)	64,4
	Différencier les principales classes de mots	80,0
	Comprendre un texte et des phrases à l'oral (lus par l'ensei)	90,5
	Comprendre un texte lu seul(e) (lecture silencieuse)	62,2
	Comprendre des phrases lues seul(e) (lecture silencieuse)	80,0
	Lire à voix haute un texte	62,2
	Total français	72,0
Mathématiques	Ecrire des nombres entiers (sous la dictée)	95,6
	Lire des nombres entiers (reconnaître des nombres dictés)	97,8
	Reconnaître un nombre entier à partir de sa décomposition	84,4
	Placer un nombre sur une ligne graduée	62,2
	Ordonner des nombres	75,6
	Mémoriser des faits numériques	64,4
	Mémoriser des procédures	71,1
	Poser et calculer	46,7
	Résoudre des problèmes	66,7
	Total Mathématiques	73,8
Total CE2	72,9	

Point de vigilance :
Placer un nombre sur une droite graduée

- Résultats des 30 CMI de l'école de Saint-Aubin-des-Bois : 60,9% de réussite

CM1 (Part des élèves dans le groupe satisfaisant)		Ecole %
Français	Ecrire des mots (dictés)	51,6
	Identifier la relation sujet-verbe	61,3
	Utiliser des marques d'accord pour les noms et adjectifs	64,5
	Reconnaître les principaux constituants de la phrase	64,5
	Savoir trouver des synonymes	64,5
	Savoir trouver des mots de la même famille	83,9
	Comprendre des textes à l'oral (lus par l'enseignant(e))	90,3
	Comprendre un texte lu seul(e) (lecture silencieuse)	67,7
	Lire à voix haute un texte	51,6
	Mémoriser des temps de conjugaison	58,1
	Différencier les principales classes de mots	64,5
	Total français	65,7
	Mathématiques	Ecrire des nombres entiers (sous la dictée)
Placer un nombre sur une ligne graduée		71,0
Poser et Calculer		48,4
Mémoriser des faits numériques		19,4
Mémoriser des procédures		35,5
Résoudre des problèmes		58,1
Reconnaître un nombre à partir de sa décomposition additi		61,3
Total Mathématiques	56,0	
Total CM1	60,9	

Point de vigilance :
Ecrire des mots dictés
Lire à voix haute un texte
Résoudre des problèmes
Placer un nombre sur une droite graduée
Mémoriser des faits numériques
Mémoriser des procédures

- Résultats des 41 CM2 de l'école de Saint-Aubin-des-Bois : 53,6% de réussite

CM2 (Part des élèves dans le groupe satisfaisant)		Ecole
		%
Français	Ecrire des mots (dictés)	53,7
	Maîtriser l'accord du verbe conjugué	36,6
	Utiliser des marques d'accord pour les noms et adjectifs	48,8
	Différencier les principales classes de mots	51,2
	Reconnaître les principaux constituants de la phrase	58,5
	Savoir trouver des synonymes et des mots de la même famille	68,3
	Comprendre un texte à l'oral (texte lu par l'enseignant(e))	68,3
	Comprendre un texte lu seul(e) (lecture silencieuse)	43,9
	Lire à voix haute un texte	48,8
	Total français	53,1
Mathématiques	Ecrire des nombres entiers (sous la dictée)	85,4
	Placer un nombre sur une ligne graduée	48,8
	Utiliser différentes représentations des nombres	51,2
	Poser et calculer	48,8
	Mémoriser des faits numériques	48,8
	Mémoriser des procédures	41,5
	Résoudre des problèmes	53,7
	Total Mathématiques	54,0
Total CM2		53,6

Point de vigilance :

Ecrire des mots
 Utiliser les marques d'accord pour les noms et les adjectifs
 Différencier les principales classes de mots
 Comprendre un texte lu seul(e)
 Comprendre un texte lu à l'oral

Placer un nombre sur une droite graduée
 Utiliser différentes représentations des nombres

Livret Scolaire Unique

Ils seront rendus deux fois par an. Il s'agit d'un bilan des compétences et des connaissances acquises par les élèves de chaque classe, à partir du CP, qui sera transmis aux familles pour signatures deux fois par an. Les enseignants de chaque classe préviendront les familles avant les rendus de livrets.

Deux rendus aux familles :

- au cours de la semaine du 26 janvier 2025 pour ceux du premier semestre ;
- au cours de la semaine du 29 juin 2025 pour ceux du second semestre.

9. Projets et actions pédagogiques

Les projets pédagogiques

- **Culturels**

Les six classes de l'école travailleront sur les contes traditionnels et leurs réécritures dans la littérature de jeunesse.

Les classes de cycle 3 participent au prix littéraire Ecolire qui a pour thème annuel « l'Amour se livre » en lien avec le programme d'Education à la Vie Affective et Relationnelle (EVAR).

Ce projet a pour enjeu d'amener les élèves à aimer lire, mais aussi à lire beaucoup des textes « longs » et « entiers ». Les sélections de livres ont été commandées et achetées pour l'école. Les ouvrages sont travaillés en classe et les élèves voteront, en fin d'année, pour celui qu'ils ont préféré.

L'inscription au projet revient à 5 euros par classe et sera payée avec la coopérative scolaire.

Sont également prévues selon les souhaits des classes et si ces dernières sont sélectionnées, deux interventions qui seront payées avec la coopérative scolaire également. Au choix :

- Une rencontre avec des auteurs ou des illustrateurs pour découvrir la genèse d'un livre de la sélection.
- Une séance de mise en voix avec un comédien pour apprendre à oraliser un texte choisi.

Trois classes participent au projet Ecole et cinéma, en lien avec Ecolire et le programme EVAR. Une fois par trimestre, ils assisteront à une séance au cinéma de Chartres pour visionner *Le roi et l'oiseau*, *La ruée vers l'or* et *les demoiselles de Rochefort*. La séance revient à un montant de 3 euros par enfant et sera payée avec la coopérative scolaire.

- **Sportifs**

Chaque classe se rendra à la piscine des Vauroux pour des séances de natation et M. Cendrier intervient lors des séances de sport à l'école, et ce, pour une durée de 12 séances par classe.

Les actions pédagogiques

- **Numérique : l'ENT Educartable dans les classes**

Educartable est un outil de communication avec les familles. Il permet aux familles d'avoir accès, de leur ordinateur ou téléphone, à différentes informations, choisies par l'enseignante de la classe de leur enfant, tels que le cahier de texte, le cahier de liaison ou le cahier de vie numérique.

Même si les devoirs sont écrits sur l'espace numérique, il est tout de même demandé aux élèves de copier leurs devoirs dans l'agenda, cela participe à leur formation d'élève. De même, le cahier de liaison présent sur l'ENT, ne remplace pas le cahier de liaison papier.

L'école va également être dotée de 14 ordinateurs portables, équipés de casques et de souris, pour le travail des élèves au sein des classes.

Nous remercions le SIRP pour ces deux investissements.

- **Santé**

Un dépistage des troubles de la vue et de l'audition a été proposée aux élèves de CE1 le mardi 9 octobre 2025. Un second passage pour les CE1 est prévu au cours du mois de novembre.

Une action de prévention en milieu scolaire des troubles du rachis (scoliose) est déployée par l'Assurance Maladie en partenariat avec l'Éducation nationale depuis 2021 sur plusieurs départements pilotes, en collaboration avec des masseurs-kinésithérapeutes. Pour l'année scolaire 2025-2026, cette action est reconduite sur notre département et s'adresse aux élèves de CM1. L'école s'est inscrite et est en attente de confirmation.

L'action comporte :

- Une séance de sensibilisation des enfants (CM1 ou double niveau) à la santé du dos, réalisée par un professionnel de santé kinésithérapeute en classe, associant de façon pédagogique des éléments de connaissances théoriques, des exercices pratiques sur la posture et l'activité physique.
- Un dépistage de la scoliose (uniquement pour les CM1) pour les enfants de la classe pour lesquels les parents auront donné leur autorisation.

10. La sécurité dans l'école : PPMS et exercice incendie

Plusieurs exercices sécurité sont prévus au cours d'une année scolaire.

Trois exercices incendie sont à réaliser. Le premier a eu lieu le jeudi 25 septembre et s'est bien déroulé. Un second sera prévu avant la fin du mois de mars et le dernier en juin, ils seront déclenchés de manière inopinée. Deux exercices PPMS sont également prévus :

- Un exercice Attentat/intrusion qui a eu lieu à l'école le jeudi 9 octobre en présence de la gendarmerie de Courville-sur-Eure.
- Un exercice Risques majeurs qui aura lieu au second trimestre.

Nous réaliserons un deuxième exercice Attentat/Intrusion au troisième trimestre, afin de travailler le scénario « se sauver », toujours encadré par la gendarmerie de Courville-sur-Eure.

11. La coopérative scolaire (OCCE)

Trois enseignantes s'occupent de la coopérative scolaire : Mme Lureau, présidente, Mme Tutti et Mme Vandame, mandataires, et Mme Vandame, trésorière.

L'argent offert par les parents sera utilisé pour acheter du matériel scolaire et pédagogique, des livres et des activités ludiques pour les divers apprentissages. Toutes les sorties scolaires sont payées avec la coopérative de l'école.

Lors de l'année scolaire 2024-2025, la coopérative scolaire a dépensé 3 523 € pour les sorties scolaires, les animations et interventions pédagogiques.

Année 2025-2026– depuis le 1^{er} septembre 2025

Dépenses :

- La cotisation pour l'année en cours et l'assurance d'un montant de 391,02€.
- L'affiliation à l'USEP 28 d'un montant de 78 €
- La participation au projet Ecolire d'un montant de 15 €.
- L'achat des places de cinéma pour le projet Ecole et cinéma d'un montant de 3 € par enfant, soit 213 € pour trois classes (71 élèves)

Recette :

- Le don de l'APE d'un montant de 1 820 €

Montant total de 8 405,63 € sur la coopérative de l'école.

Restent à ajouter :

- Les dons des familles à la coopérative scolaire pour l'année 2025-2026.
- La recette de la vente des photographies scolaires.

12. Questions diverses

Questions des parents d'élèves :

- Travaux d'agrandissement : pouvez-vous nous indiquer la date prévue de démarrage des travaux pour l'extension de la cantine et la création de la nouvelle classe ainsi que la durée ?

Suite au permis de construire obtenu le 1^{er} octobre 2025, les délais projetés et espérés sont les suivants :

Recours des tiers/appel d'offre/délais réglementaires : mi-novembre / mi-janvier

Préparation de chantier : mi-janvier / mi-février

Démarrage du chantier : vacances de février ou début mars 2026.

- Si cette date est sur le temps scolaire avez-vous déjà une solution concernant les nuisances sonores pour les enseignantes et les élèves ou vont-ils devoir prendre leur mal en patience durant le temps des travaux ?
- Même questions sur les mesures de sécurités liés aux chantiers.

Accès à l'école :

Le chantier occupera une partie du parking laissant le nombre nécessaire de places pour les enseignants et l'accès aux véhicules de secours et la livraison des repas.

Sécurité :

Un périmètre de sécurité dans la petite cour limitera et pourra même empêcher la circulation actuelle.

- L'accès à l'école se ferait par la cour de la salle des fêtes (entrées et sorties garderie également). L'accès à l'école se ferait par la cour de la salle des fêtes (entrées et sorties garderie également). Il n'y aura pas d'interphone au niveau de cette porte.
- Pour le déplacement des enfants, il y aura les barrières de sécurité. La circulation des enfants du second bâtiment pourra se faire par la salle de sport et la salle de réunion si impossibilité de passer par l'extérieur

Nuisances sonores : pas de solution actuellement. La partie démolition se fera pendant les vacances scolaires (février). Mais le reste des travaux sera tout de même bruyant et le maximum est fait pour éviter toutes les nuisances.

- Espace de récréation : nous nous interrogeons sur la capacité de la cour de récréation à accueillir davantage d'élèves à la prochaine rentrée. Des aménagements sont-ils prévus pour garantir un espace de jeu suffisant pour tous ?

La cour actuelle ne pouvant être agrandie, le plateau sportif deviendra un nouvel espace de récréation pour l'école. Un accès direct sera possible et celui-ci sera entièrement clos.

Les enseignantes soulèvent l'importance d'anticiper la présence de toilettes sur cet espace, avec un point d'eau, et souhaitent que ce nouvel espace soit arboré.

- Garderie : dans le même esprit, la garderie pourra-t-elle accueillir un plus grand nombre d'enfants avec l'ouverture d'une nouvelle classe ? Le personnel encadrant sera-t-il renforcé pour accompagner cette évolution ?

Une réunion se déroulera après les vacances avec les responsables PEP pour faire un point sur les conditions et organisations actuelles et préparer la rentrée prochaine avec la prise en compte du nombre croissant d'élèves : locaux et capacité d'accueil homologuée par Jeunesse et sport. Le personnel correspondra automatiquement à la règle d'un animateur pour 14 élèves (barème CAF pour les enfants de + de 6ans)

- Restauration scolaire : pourriez-vous également nous préciser où en sont les discussions autour du fonctionnement de la cantine ? Le préavis de départ auprès de Chartres Métropole Restauration a-t-il été lancé ?

A la suite de l'enquête interne menée par les élus et la réunion du 5 décembre avec les représentants des parents d'élèves et Mr Charlemagne président de Chartres Métropole Restauration, le comité syndical a délibéré à 11 voix POUR, 0 CONTRE, et 1 ABSTENTION – la poursuite de la collaboration avec Chartres Métropole Restauration, tout en gardant un œil vigilant sur les propositions et le fonctionnement.

Une commission *Menus* comprenant deux élus de Saint-Aubin a été mise en place et quelques adaptations de cuisson préconisées par Mr Charlemagne ont été prises en compte par Mme Gouet.

Un parent élu demande s'il est possible d'impliquer les élèves délégués de classe dans le choix de ces menus.

Des parents élus demandent s'il est possible de venir goûter les plats proposés. Le SIRP accepte de reconduire la proposition, afin que certains parents élus puissent venir observer et participer au repas des élèves. Il leur faudra s'adresser directement aux élus de la mairie de Saint-Aubin-des-Bois pour l'organisation.

- Comment se déroule les passages aux toilettes sur le temps du midi ?

Au premier service, les enfants ne passent pas aux toilettes avant d'aller manger, sauf pour se laver les mains ou urgence. Pendant le repas, en cas d'urgence, ils peuvent aller aux toilettes.

Le second service arrive dans la cour et se rend aux toilettes à la demande, puis effectue un passage collectif avant d'aller manger (lavage des mains et toilettes si besoin).

Le premier service ne passe aux toilettes qu'après que le second soit entré dans la cantine.

Il peut être envisagé d'utiliser l'ensemble des sanitaires de l'école pour le temps du midi, y compris ceux dans le second bâtiment, mais la présence d'un adulte pour les y accompagner sera nécessaire.

- Demande que des précisions soient apportées sur l'encadrement au sein de la cantine. Il a été rapporté que le silence était exigé pendant plus de 3 minutes et que des privations de matériel de cour de récréation sur le temps du midi étaient données pour l'ensemble des enfants s'il y avait trop de bruit.

Il est arrivé que les enfants soient privés de matériel de jeux lorsqu'ils ont été trop bruyants lors du service de cantine. Cela sera rediscuté avec le personnel des PEP.

- Étude pour les devoirs : enfin, nous souhaiterions savoir s'il serait envisageable — sur la base du volontariat des enseignants, avec une éventuelle compensation financière — de mettre en place un temps d'« étude » encadrée les lundis et jeudis, au minimum.
En effet, même si la PEP propose un espace pour les devoirs, il reste souvent trop bruyant pour permettre aux enfants de se concentrer. Nous avons notamment pu le constater lors de notre venue à l'école pour la restitution des évaluations nationales.

Pour la mise en place d'étude dirigée, s'il y a des demandes de la part des enseignants, le SIRP peut étudier la question pour la rentrée 2026.

Une enseignante rappelle également qu'il est aussi possible d'engager des personnes extérieures à l'école pour assurer les études dirigées (enseignants qui viendraient d'autres écoles, personnels de l'Education nationale à la retraite).

Si des études sont mises en place, elles devront se dérouler dans les salles de classe après 16h30.

Le SIRP explique que les PEP ont à disposition un endroit calme pour que les élèves fassent leur devoir, dans la salle de réunion de l'école.

Autre question : Un parent élu demande s'il est possible de voir le plan de ce à quoi ressemblera l'école une fois finie.

Est ensuite annoncée la date du prochain conseil d'école : mardi 10 février 2026 à 18h.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés et les membres du conseil d'école n'ayant plus d'autres questions, la séance est levée.

Date : 16/10/2025

Nom et signature du Secrétaire de séance :
Florine SOTTEAU



Nom et signature du directrice
Président de séance :
Camille LUREAU

